

Note aux auteurs

La *Revue des études juives* ne publie que des travaux originaux, en allemand, anglais, espagnol, français ou italien; l'auteur s'engage à conserver à la Revue l'exclusivité de son texte jusqu'à sa publication éventuelle.

Les articles sont soumis dans un format électronique usuel, accompagnés de deux résumés d'une dizaine de lignes, l'un en français et l'autre dans une langue au choix de l'auteur.

Translittérations

Les textes d'une longueur excédant une ligne seront donnés dans leur alphabet d'origine (hébreu, grec, arabe...). Dans les citations plus courtes et les mots isolés, on usera pour l'hébreu des translittérations suivantes: ' pour א sauf à l'initiale où il ne sera pas noté; *b* et *bh* pour ב et ב; *w* pour ו; *h* pour ה; *t* pour ט; *k* et *kh* pour כ et כ; ' pour ע; *p* et *ph* pour פ et פ; *s* pour ש; *q* pour ק; *š* pour ש; *ś* pour ש.

Il est préférable de ne pas noter du tout les quantités vocaliques et les *dageš* forts plutôt que de le faire irrégulièrement; on n'usera en aucun cas du graphème *é* pour noter un [e] fermé.

Autres règles (articles en français)

Les mots ou expressions isolés dans une langue étrangère se mettent en italiques mais les citations sont entre guillemets, sans italiques. On emploie les guillemets «typographiques» («...»), en réservant les guillemets «ronds» («...») aux citations à l'intérieur d'une citation ou d'un titre d'article déjà entre guillemets. Les lettres capitales sont accentuées s'il y a lieu. Les siècles s'écrivent en chiffres romains, en petites capitales. Les noms de religions ou de groupes religieux s'écrivent sans majuscule initiale: «le judaïsme», «les chrétiens». Les références aux écrits bibliques et rabbiniques s'abrègent selon le système du *Dictionnaire encyclopédique du judaïsme* (Paris, 1996); les numéros des chapitres et des versets se mettent en chiffres arabes, ceux des versets après une virgule, les références à des passages successifs étant séparées par un point-virgule: «Ex 3, 14; 5, 17-19». Les noms propres hébreux sont cités sous leur forme francisée quand elle existe: Jérusalem, Jéroboam, Juda b. Saül Ibn Tibbon, David Kimhi.

Références bibliographiques.

Pas de références abrégées renvoyant à une bibliographie en fin d'article; noms d'auteurs en petites capitales, précédés des initiales de leur(s) prénom(s); s'il y a plusieurs auteurs, leurs noms sont séparés par des virgules. Les titres de livres sont en italiques, les titres d'articles en romains entre guillemets. Le lieu de publication est donné sous la forme française lorsqu'elle existe (Bologne, Leyde, Londres, etc.); les maisons d'édition et les collections ne sont pas mentionnées.

Exemple: L. GINZBERG, *The Legends of the Jews*, t. VI, Philadelphie, 1968, p. 365, n. 67.

Articles de revues: pas de préposition entre le titre de l'article et celui de la revue; titre de la revue en toutes lettres au moins dans la première référence; numéro en chiffres arabes, date entre virgules.

Exemple: G. SERMONETA, «La dottrina dell'intelletto e la "fede filosofica" di Jehudah e Immanuel Romano», *Studi Medievali*, 3^e série, 6/2, 1965, p. 1-76.

Articles dans des ouvrages collectifs: ajouter «in» entre le titre de l'article et la référence du volume: L. I. LEVINE, «Archaeological Discoveries from Greco-Roman Era in Recent Archaeology in the Land of Israel», in H. SHANKS, B. MAZAR (éd.), *Biblical Archaeological Society*, Washington-Jérusalem, 1984, p. 75-96.

Il sera fait usage des abréviations (éd.) (au singulier comme au pluriel; noter l'accent), *op. cit.*, éd. cit., art. cit., p. (au singulier comme au pluriel), t. (et non «vol.»), en romains (mots français) sauf *op. cit.* (*opere citato*, latin). On réservera *cf.* pour appeler spécifiquement à une comparaison.

Références répétées et abrégées: *id.* ne renvoie qu'à l'auteur nommé en dernier lieu, *ibid.*, qu'à la référence immédiatement précédente. On écrira: GINZBERG, *op. cit.*, p. 366; LEVINE, art. cit.,

p. 77, seulement lorsqu'il n'y a pas d'ambiguïté pour le titre. Sinon, on mettra: GINZBERG, *Legends*, t. VI, p. 366; LEVINE, «Archaeological Discoveries», p. 77.

Titres en hébreu ou en autres langues orientales: employer le titre en langue européenne que les ouvrages récents fournissent en général, en précisant la langue du volume. Ex.: J. DAN, *On Gershom Scholem. Twelve Studies* (en hébreu), Jérusalem, 2010. À défaut, donner le titre original en translittération avec une traduction dans la langue de l'article, entre crochets. Ex.: G. SCHOLEM, «'Iqbhotaw šel Gabirol ba-qabbalah» [Traces d'Ibn Gabirol dans la Kabbale], in A. A. KABAK, E. STEINMANN (éd.), *Me'asef sofrey Ereš Yiśra'el*, Tel-Aviv, 1940, p. 160-178. Les titres bien connus d'ouvrages classiques (par ex. le *Mishneh Torah*) ne seront pas traduits ni pourvus de diacritiques; de même, dans un article s'adressant à des spécialistes de droit juif, d'exégèse rabbinique, de littérature, etc., et citant un grand nombre d'ouvrages anciens en hébreu, leurs titres ne le seront pas.